

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Les faits du week-end

AU COURS D'UNE BAGARRE, ELLE BLESSE GRIÈVEMENT SON CONJOINT À L'OREILLE

UNE scène de ménage a viré au drame, vendredi dernier, au quartier Cocotiers. Pendant une bagarre nocturne, une dame a lacéré avec ses dents l'oreille de son époux. Une crise de jalousie serait à l'origine de l'incident. En effet, alors que le couple est attablé, le téléphone de l'épouse sonne. Mais, au lieu de répondre, cette dernière rejette aussitôt l'appel, puis s'empresse rapidement d'effacer le numéro suspect. De quoi susciter l'ire du mari, qui somme immédiatement sa conjointe de s'expliquer sur ce curieux appel téléphonique. Les explications de l'épouse n'étant pas convaincantes à ses yeux, c'est l'altercation. Dans la foulée, la dame mord violemment l'homme à l'oreille, entaillant assez sérieusement l'organe. Le blessé a été conduit de toute urgence dans une clinique du quartier pour des soins.

TROIS BRAQUEURS INTERPELLÉS À KINGUÉLÉ

TROIS délinquants, attendant dans un endroit stratégique de Kinguélé, pour attaquer des passants, ont été interpellés dans la nuit de vendredi à samedi, par des policiers en patrouille dans le quartier. Actuellement en garde à vue, les trois suspects, très agressifs, seraient des membres des différents gangs qui sévissent à Kinguélé.

INSATISFAITE DES RÉSULTATS DU TRADIPRATICIEN, ELLE RÉCLAME SON ARGENT

LES faits se déroulent à Plaine-Niger. Un tradipraticien, après avoir reçu en consultation une dame venue chez lui, rassure cette dernière que le traitement - d'une durée de deux mois - qu'il va lui administrer devrait lui permettre de résoudre définitivement son problème. Sur la base de cette garantie, la patiente aboule le fric, puis suit le traitement jusqu'au bout. Mais, cinq mois après, le résultat espéré n'est pas au rendez-vous. Furieuse, la dame débarque chez son médecin traditionnel, puis le somme de lui rembourser tout son argent. Pour bien montrer qu'elle ne blague pas, la victime décide de faire un sit-in chez le marabout jusqu'à ce qu'elle obtienne gain de cause.

Par Abel EYEGHE EKORE

Port-Gentil : en prison pour viol sur mineure

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil

UN compatriote, Fabrice Outata Mouloungui, 37 ans, séjourne depuis jeudi dernier à la prison centrale du Château, à Port-Gentil, pour des faits de viol sur mineure. Le crime aurait été commis sur la personne de I.C.M.C., Gabonaise, âgée de 15 ans. Selon une source autori-

Cela fait aujourd'hui cinq fois qu'elle est abusée sexuellement par le même homme.

sée, les faits se sont déroulés dans la journée du mardi 22 octobre dernier, au quartier Sindara, dans le troisième arrondissement de la commune de Port-Gentil. La source explique que ce jour-là, Fabrice Outata Mouloungui a invité I.C.M.C. à son domicile. Et que l'intéressé en a profité pour abuser sexuellement de la gamine. Interpellé par la Police judiciaire (PJ) après les faits, puis placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête, le présumé violeur serait passé aux aveux durant l'interrogatoire.

" Pendant que I.C.M.C. lavait le linge à son domicile, je lui ai dit qu'elle se faisait rare dans le quartier, puis l'ai invitée chez moi. Une fois à mon domicile, je l'ai entraînée dans ma chambre, et j'ai abusé d'elle sexuellement. Lors des rapports sexuels, je n'ai pas utilisé le préservatif", aurait confié Fabrice Outata Mouloungui aux enquêteurs. Il aurait même ajouté ce détail "elle et moi avons déjà eu des rapports sexuels à deux reprises..."

Entendue à son tour, en présence de son père à cause de son jeune âge, la victime aurait affirmé avoir été agressée sexuellement

par son bourreau. Elle précisera ensuite que cela fait aujourd'hui cinq fois qu'elle est abusée sexuellement par le même homme, de surcroît sans préservatif. La petite a conclu son récit en révélant aux enquêteurs qu'elle a gardé silence par crainte d'être blâmée par ses parents.

Présenté en fin de semaine dernière devant le parquet, Fabrice Outata Mouloungui a été, après audition au cabinet du juge d'instruction, inculpé pour viol sur mineure, puis, placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château, en attendant son jugement.



Photo : Jean Paulin Allogho

Fabrice Outata Mouloungui, le suspect, dans les locaux de la PJ.

Oyem : un fœtus mort abandonné derrière une maison

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

UN fœtus mort a été retrouvé abandonné derrière une maison, au quartier Methui, dans le premier arrondissement de la commune d'Oyem. La macabre découverte a été faite par Madeleine Eyang Mengue, la propriétaire des lieux, de retour d'une cérémonie d'enterrement d'un proche.

L'on apprend que dame Eyang Mengue, âgée d'une soixantaine d'années, s'était absentée de son domicile pendant deux jours, pour assister à l'inhumation d'un parent. À son retour au bercail, la sexagénaire est surprise, en allant au petit coin, de constater la présence de mouches tournant au-dessus d'un sachet en plastique, derrière sa maison. C'est après avoir défait l'emballage qu'elle se rend compte que celui-ci contient un fœtus humain mort. Toute paniquée, Eyang saisit aussitôt le chef de quartier et la Police judiciaire (PJ).

À la suite de quoi des Officiers

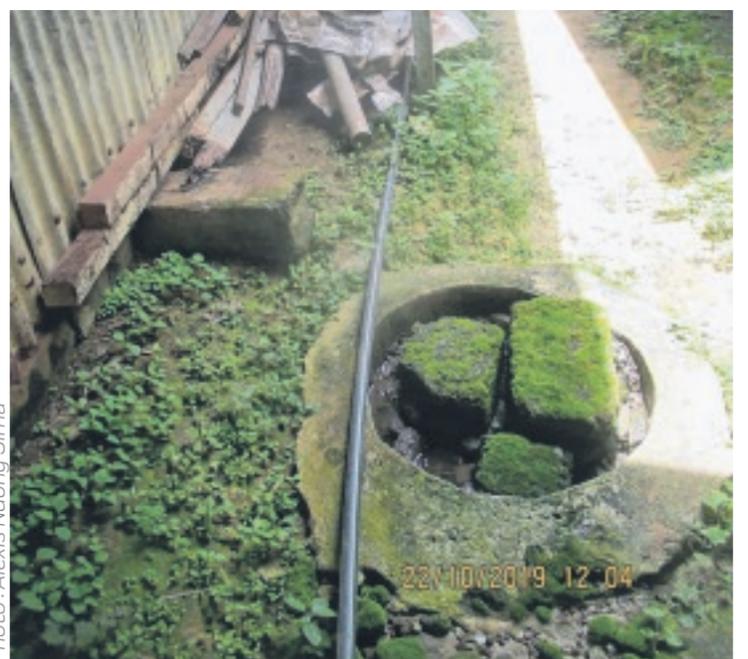


Photo : Alexis Ndong Sima

C'est ici que le fœtus a été découvert.

de police judiciaire (OPJ) et le substitut du procureur de la République sont arrivés sur les lieux pour les constatations d'usage. Une enquête a été ouverte contre X pour infanticide. Nos informateurs croient connaître l'identité de l'auteur de cet acte ignoble: une personne habitant le quar-

tier. Outré par ce qu'il a qualifié d'acte inhumain et odieux, le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, Rodrigue Ondo Nfoumou, a immédiatement instruit les limiers de la PJ de faire toute la lumière sur cette affaire.